

Extrait du registre des décisions

Bureau du 13 juillet 2017

Objet : RD - Acquisition d'autobus pour le réseau de transports en commun de l'agglomération chambérienne par l'intermédiaire de l'UGAP

- date de convocation le 07 juillet 2017
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille dix-sept, le jeudi treize juillet à dix-neuf heures, les membres du Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

- étaient présents : 36

Aillon-le-Jeune	Philippe Trepier
Aillon-le-Vieux	
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	David Dubonnet
Barby	
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Jean-Luc Berthalay
Challes-les-Eaux	Daniel Grosjean
Chambéry	Josiane Beaud - Driss Bourida - Aloïs Chassot - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Sylvie Koska - Pierre Perez - Benoit Perrotton - Alexandra Turnar - Jean-Pierre Beguin
Cognin	
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Sylvie Vuillermet
La Ravoire	Marc Chauvin
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	Gérard Marcucci
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Philippe Dubonnet
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	
Vimines	Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 4

de Christiane Boisselon à Luc Berthoud - de Patrick Mignola à Marc Chauvin - de Alain Thieffenat à Michel Dyen - de Florence Vallin-Balas à Jean-Pierre Beguin

- conseillers excusés : 12

Michel André - François Blanc - Stéphane Bochet - Jean-Benoît Cerino - Catherine Chappuis - Jean-Pierre Coendoz - Michel Dantin - Albert Darvey - Jérôme Esquevin - Maryse Fabre - Christian Gogny - Damien Regairaz

Bureau du 13 juillet 2017

délibération n° 141-17

objet **RD - Acquisition d'autobus pour le réseau de transports en commun de l'agglomération chambérienne par l'intermédiaire de l'UGAP**

Josiane Beaud, vice-présidente chargée de la multimodalité, des transports, des déplacements et du schéma de déplacements, rappelle que dans le cadre de sa compétence "organisation des transports urbains", Chambéry métropole réalise et finance les investissements nécessaires à l'exploitation du réseau Stac. A ce titre, le programme pluriannuel d'investissements du contrat de délégation de service public pour l'exploitation du réseau de transports en commun, prévoit l'acquisition d'autobus pour 2017.

Compte tenu de la nécessité de se séparer d'autobus vieillissants (norme Euro2 et Euro3), il est proposé d'acquérir, par l'intermédiaire de l'UGAP, 7 autobus standards (Euro6 diesel) et 2 autobus articulés (Euro6 diesel), pour un montant d'investissement estimé à 2 300 000 € HT.

Les réflexions en cours sur la transition énergétique du parc en lien avec le dépôt de bus amènent à proposer transitoirement une solution de motorisation diesel (norme Euro6) afin de ne pas entraver les choix futurs.

Vu les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de transports et mobilité,

Vu la délibération n° 010-17 C du Conseil communautaire du 9 janvier 2017 déléguant au Bureau la prise de toute décision concernant la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des accords-cadres et des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 209 000 € HT et de leurs avenants,

Vu le budget 2017,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Le Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve l'acquisition de 7 autobus standards (Euro6 diesel) et 2 autobus articulés (Euro6 diesel), par l'intermédiaire de l'UGAP,

Article 2 : dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2017,

Article 3 : autorise le président ou son représentant à signer les marchés ou tous documents à intervenir,

Article 4 : dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 141-17

Objet de l'acte : RD - Acquisition d'autobus pour le réseau de transports en commun de l'agglomération chambérienne par l'intermédiaire de l'UGAP

Thème Préfecture : 3 - Domaine et patrimoine 1 - Acquisitions 4 - Autres acquisitions

Date de l'acte : 13 juillet 2017

Annexe :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20170713-lmc1H19910H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H19910H1

Date de transmission en Préfecture : 21 juillet 2017

Date de réception en Préfecture : 21 juillet 2017